

30 - 1985-2015

30

*Ils ont remis le Prix Ludovic
Trarieux ...*



1985 - Catherine Lalumière



1998 – Robert Badinter



2008 – Emma Bonino



2010 - Alain Rousset



1985-2015



2011 – Viviane Reding

30 - 1985-2015



Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux
Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize
Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux
Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux
Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis
Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs

“L’hommage des avocats à un avocat ”
“The award given by lawyers to a lawyer”
“El homenaje de abogados a un abogado ”
“Il tributo degli avvocati ad un avvocato”
“Die Hommage von Anwälten an einen Anwalt”
« De award gegeven door advocaten een advocaat »





Depuis trente ans, le Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux, seule récompense destinée à illustrer exclusivement le combat individuel d'un avocat dans le monde, vient nous rappeler chaque année, à la fois la mémoire d'un sénateur qui a renoncé à toute carrière pour choisir obstinément les voies de la justice et de la vérité, et la raison d'être d'une profession qui repose, sous toutes les latitudes, sur une détermination de tous les jours.

Parce que le devoir d'indépendance, pourtant si souvent mal accompli par ceux-là mêmes qui ne risquent rien, demeure la première obligation de l'avocat, cette distinction vient honorer chaque année ceux qui par leur engagement personnel, veulent en préserver l'essence au péril de leur liberté, de leur intégrité physique, et le plus souvent, de leur vie.

Et parce que l'indépendance ne se divise pas, ce prix crée pour des avocats, voulu par des avocats qui lui prodiguent des efforts toujours recommencés, demeure délibérément affranchi de toute contribution ou influence susceptibles de dicter ses choix, puisque doté exclusivement par les organes que les grands Barreaux d'Europe ont voulu consacrer en leur sein à la défense des Droits de l'Homme.

Aucun pays n'est à l'abri d'une érosion chaque jour plus subtile des droits fondamentaux, notamment en matière judiciaire, ce qui donne chaque fois davantage d'acuité à l'évocation d'un grand exemple menant une lutte que l'on sait être aussi la nôtre.

Handwritten signature of Bertrand Favreau in blue ink.

Bertrand FAVREAU



Chaque année l'hommage à un avocat du monde.

En 1984, le Bâtonnier Bertrand Favreau décidait de décerner un prix à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes », sous la dénomination de « Prix International des Droits de l'Homme - Ludovic Trarieux ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985, en présence de quarante bâtonniers venus d'Europe et d'Afrique. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Le Prix, d'un montant de 20.000 euros, plus divers avantages accordés au lauréat, représente la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les Ordres des avocats de Luxembourg, de Genève, d'Amsterdam ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE), dont sont membres de grands barreaux européens investis dans la défense des droits de l'homme au nombre desquels Il est remis aux lauréats alternativement dans une des villes où chacun des instituts exerce son activité.

2015



Le bâtonnier Jean-Marc CARNICÉ, remet le Prix à Me Dan Arschack, avocat aux barreaux de New York et de Londres, venu à la demande de Walid Abu al-Khair emprisonné en Arabie saoudite. (Photo Jean-René Tancrede).

C'est très exactement 30 ans et 7 mois, jour pour jour, après Nelson Mandela, emprisonné, que Walid Abu al-Khair a reçu le 20ème Prix Ludovic Trarieux au palais de justice de Genève le 27 novembre 2015.

La cérémonie était présidée par le Bâtonnier Jean-Marc Carnicé, qui à cette occasion célébrait les 120 ans de l'existence de l'ordre des avocats de Genève.

Walid Abu al-Khair emprisonné pour une durée de 15 ans, pour outrage au souverain, aurait voulu que sa femme, Samar Badawi, puisse le représenter lors de la cérémonie de remise. Les autorités saoudiennes en ont décidé autrement, et l'ont frappée d'une interdiction de sortir du territoire.

Dès lors, Walid Abu al-Khair n'a eu d'autres issues que de demander à son avocat, Maître Dan Arshack, avocat au Barreau de New-York et de Londres, de venir le représenter et recevoir le Prix en ses lieu et place.

Nous publions ci-après certains des discours prononcés lors de cette cérémonie : outre le discours du Bâtonnier Jean-Marc Carnicé, le discours de Me Bertrand Favreau, Président du jury, ainsi que l'hommage des Barreaux Européens, qui décernent le Prix.

Walid Abu al-Khair a reçu par procuration une standing ovation, non seulement des membres du Conseil de l'Ordre, mais de tout le jeune barreau en robe, comme plusieurs dizaines de représentants des barreaux d'Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Luxembourg, Paris, Bordeaux etc., mais de la nombreuse assistance venue assister à cette cérémonie.

Il a ensuite prononcé un discours au nom du lauréat, publié intégralement (en anglais seulement).

Discours Speeches

DISCOURS DU BATONNIER JEAN-MARC CARNICE, AU NOM DE L'ORDRE DES AVOCATS DE GENEVE



(Photo Jean-René Tancredi).

En ouvrant cette séance solennelle destinée à célébrer les 120 ans de l'Ordre et à remettre le prestigieux Prix international des Droits de l'homme Ludovic Trarieux à Me Walid Abu al-Khair, je désire tout d'abord remercier très chaleureusement tous ceux qui nous font le plaisir d'y assister.

Dans l'impossibilité de pouvoir citer toutes les personnalités présentes, je souhaite saluer plus particulièrement :

Monsieur le Procureur général,

Votre présence parmi nous est pour le Barreau la démonstration d'un désir sincère de nous rassembler pour la défense de la justice.

L'Ordre s'inquiète des restrictions budgétaires annoncées et de leur impact sur le fonctionnement de certaines juridictions.

Comme il s'inquiète de la suppression des places de stage au Palais, si importantes pourtant.

Nous savons que vous avez à cœur de veiller à ce que l'institution judiciaire ait suffisamment de moyens et reste efficace et de qualité et nous vous en remercions. Vous pouvez compter sur notre appui.

A vous Monsieur le Procureur général j'exprime la gratitude de l'Ordre des avocats pour le travail immense que vous accomplissez au service de la Justice genevoise.

Mesdames et Messieurs les magistrats,

L'Ordre et le Conseil se joignent à moi pour vous dire combien ils apprécient votre participation à nos manifestations.

Elle prouve que malgré quelques différends parfois, nous avons su ensemble, grâce aux contacts personnels que nous entretenons, instaurer un dialogue qui nous a permis d'apaiser les humeurs et de résoudre les conflits.

Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le représentant de l'Université, Madame la Doyenne de la Faculté de Droit et Monsieur le Président de l'Ecole d'Avocature,

Nous sommes heureux de vous accueillir à cette séance solennelle.
Vous marquez ainsi l'intérêt que l'alma mater porte à l'activité judiciaire.

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers de barreaux étrangers et Mesdames et Messieurs les représentants de barreaux étrangers,

L'Ordre des avocats de Genève tient à vous exprimer sa vive reconnaissance pour avoir répondu avec enthousiasme à son invitation.

Votre présence nous honore et nous touche.

Elle démontre la force des liens qui nous unissent par-delà les frontières.

***Monsieur le Président de la Fédération Suisse des Avocats,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers des barreaux suisses,***

Permettez-moi vous dire la grande joie que nous éprouvons à vous recevoir.

Par votre présence, vous nous permettez de resserrer des liens d'estime, d'amitié et d'affection.

Nos liens avec la Fédération Suisse des Avocats sont précieux. Me Giacomini, nous sommes heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le Bâtonnier Favreau,

Vous êtes le fondateur en 1984 du Prix Ludovic Trarieux attribué chaque année à un avocat du monde qui a illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes.

Vous êtes aussi le fondateur de l'Union des Avocats Européens et le fondateur de l'Institut des Droits de l'homme des avocats européens dont vous êtes le Président.

Votre combat inlassable contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes vous honore.

Vous êtes un exemple pour nous tous et vous incarnez les valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés.

Je vous suis infiniment reconnaissant d'avoir choisi Genève pour remettre ce prix prestigieux.

Mesdames et Messieurs les membres du jury du Prix international des Droits de l'homme Ludovic Trarieux,

Votre engagement en faveur des Droits de l'homme et en particulier des avocats dans la souffrance est remarquable.

Vous ne défendez pas seulement la cause d'un homme mais aussi celle du droit, de la justice et de l'humanité toute entière.

L'Ordre des avocats de Genève est fier d'être l'un des membres de ce prestigieux jury.

*Monsieur le Vice-bâtonnier, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Monsieur de premier Secrétaire, Mesdames et Messieurs les membres du
Comité du jeune barreau,*

Votre engagement pour l'Ordre des avocats est immense.

Le travail accompli par vous tous en vue d'organiser la célébration de nos 120 ans m'a beaucoup touché.

Je veux saluer en particulier les jeunes avocats du Comité. Vous avez mis votre énergie et votre talent au service de l'Ordre avec générosité et dévouement. Je sais qu'avec vous l'Ordre a un bel avenir. Aux plus âgés comme aux plus jeunes, je dis mon immense gratitude et ma profonde affection.

Un dernier merci à la presse dont la présence ici témoigne de son intérêt pour les avocats et pour les Droits de l'homme.

Les terribles attentats qui ont frappé Paris nous ont profondément bouleversés et affectés.

Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles et à tous nos amis français.

En hommage et en signe de soutien je vous invite à vous lever et observer une minute de silence.

Mesdames et Messieurs,

L'Ordre des avocats a 120 ans.

Il est présent dans la cité.

Il participe à son existence, à son devenir et à sa grandeur.

Nous sommes les héritiers et les témoins d'un passé riche en événements, mais parfois aussi en soubresauts et anecdotes.

Permettez-moi de revenir brièvement sur notre histoire.

La première trace écrite qui évoque la présence d'une organisation d'avocats à Genève date du 5 octobre 1450.

Les avocats plaidaient devant le juge ecclésiastique et devaient prêter serment et jurer obéissance à l'église de Genève.

C'était avant la Réforme.

Il a fallu attendre le milieu du XVII^{ème} siècle pour disposer d'une véritable réglementation de la profession d'avocat avec l'apparition de la matricule, c'est-à-dire l'inscription au tableau.

Pour devenir avocat il fallait alors trois années d'études sanctionnées par un examen public de deux séances de deux heures devant cinq avocats nommés par le Conseil portant sur les matières du Droit en général et les édits de la Ville.

Je ne suis pas certain que l'examen était plus facile à l'époque qu'aujourd'hui.

En 1727, l'Ordre a créé l'assistance juridique : deux avocats étaient chargés par leurs pairs de plaider d'office, l'un pour les assistés, l'autre pour les prisonniers.

30 - 1985-2015

Il y avait alors 51 avocats à Genève dont la plupart avaient effectué leurs études à Valence.

Le corps des avocats était dirigé par un conseil.

Les Assemblées étaient consacrées aux élections et il fut décidé « de ne pas se quitter sans résoudre de manger ensemble ».

En d'autres termes, mes chers Confrères, le banquet est né en 1727.

A la même époque, un fonds fut constitué pour venir en aide aux avocats indigents et à leur famille.

C'est l'ancêtre de notre fonds de secours.

Le règlement du XVII^{ème} siècle est resté en vigueur jusqu'à la Révolution.

Les idées françaises étant résolument hostiles aux corporations, la Constitution genevoise de 1794 supprima purement et simplement l'ordre des avocats au profit de fonctionnaires élus par le peuple.

Puis, lors de l'annexion de Genève à la France en 1798, les avocats furent soumis à la loi française qui prévoyait que le défenseur n'était pas tenu de présenter la moindre garantie d'aptitude ni de passer un quelconque examen pour devenir avocat.

Ce n'est que sous le Consulat en 1804 que fut rétabli l'accès à la profession aux seuls titulaires d'une licence.

C'est le lieu de noter que le serment que nous prêtons aujourd'hui est inspiré d'un décret impérial de 1810 resté en vigueur jusqu'à la Restauration.

A l'époque les avocats juraient fidélité à l'empereur.

Et chacun sait que l'empereur n'aimait pas beaucoup les avocats.

L'Ordre des avocats fut reconstitué en 1822 et son premier Bâtonnier, que l'on appelait à l'époque Président, fut François Bellot, l'illustre rédacteur de notre ancienne loi de procédure civile.

Lors de la révolution radicale de 1851, l'Ordre des avocats fut à nouveau dissous et tout citoyen âgé de 25 ans au moins pouvait exercer la profession d'avocat sans la moindre exigence de connaissances juridiques.

Les conséquences ayant été évidemment désastreuses, une loi sur la profession d'avocat fut adoptée en 1863 et le principe de l'examen juridique rétabli.

L'Ordre tel que nous le connaissons aujourd'hui a été créé en 1895.

Il comptait alors 65 membres.

Un membre a déclaré lors de l'Assemblée générale fondatrice : « Il ne s'agit pour le moment que d'une association entièrement libre, maîtresse d'elle-même et qui se fera justice elle-même. Y entrera qui voudra. Ils seront sûrs d'y trouver de l'aide et de la confraternité. »

Quatre tentatives « d'officialiser » l'Ordre ont échoué en 1943, 1957, 1959 et 1995.

Contrairement à ce que dit la légende, le premier Bâtonnier catholique n'est pas le Bâtonnier Roger Canonica mais Me Célestin Martin en 1814 déjà, également député au Grand Conseil.

La première femme avocate admise au Barreau est Me Nelly Favre en 1901.

Lors de sa prestation de serment devant le Conseil d'Etat, le Président Henry Fazy prononça exceptionnellement un petit discours de félicitations.

Son admission dans l'Ordre fut accueillie de façon plus glaciale et sans aucun commentaire.

En septembre 1904, le journal du peuple, un journal de gauche, s'indigna que le Président de l'Ordre se fit appeler Bâtonnier.

On lui répondit que c'était là la terminologie française adéquate.

En 1910, le Conseil décida de fixer le banquet de l'Ordre le même jour que l'Assemblée générale « espérant que cette innovation et que la gravité des délibérations ne nuirait pas à la gaieté et à l'entrain qui doivent régner lors de cette agape où se resserrent les liens d'amitié et d'estime réciproque qui nous unissent et doivent toujours plus nous unir ». Le prix du dîner était de 10 francs, vins, cafés et pourboire compris.

En 1914 le Bâtonnier Raisin inaugura avec le Procureur général Navazza la fresque de la justice qui orne un mur de la salle B4 du Palais.

Cette très belle fresque a été offerte par l'Ordre des avocats au Palais de justice et à l'Etat de Genève.

Rares sont ceux qui s'en rappellent.

Le Procureur général avait pris la parole pour remercier le Bâtonnier et avait dit ses craintes que « le Palais, dans son austère vétusté, se trouve rajeuni au point d'être doté d'une fresque admirable avec la conséquence que sa limite de longévité se trouverait reculée et la réalisation de l'espérance de tous de voir ériger un nouveau Palais différée ».

Le palais était déjà vétuste il y a 100 ans et avocats et magistrats espéraient déjà à l'époque en voir ériger un nouveau.

En 1915, l'Ordre des avocats célébra ses 20 ans.

Il comprenait 112 membres soit le barreau presque tout entier.

En 1916, le Conseil proposa la fermeture des études le samedi après-midi.

La mesure ne fut pas bien accueillie par le Palais de justice qui n'entendait pas supprimer les audiences le week-end.

En 1928 le Bâtonnier Paul Lachenal eut à gérer quelques incidents un peu vifs entre magistrats et avocats.

Ils furent attribués avant tout à l'entraînement des tempéraments individuels ou à l'atmosphère particulière des audiences.

Les avocats genevois avaient déjà la réputation d'être turbulents.

La même année, le tribunal fédéral, lors d'une délibération publique, reprocha avec vivacité aux avocats de Genève d'être les seuls en Suisse à ne pas se conformer strictement à certaines dispositions de la loi d'organisation judiciaire.

Les mémoires des avocats genevois étaient paraît-il un peu trop créatifs et originaux. Les avocats genevois prenaient déjà trop de libertés.

Le Bâtonnier s'en inquiéta et, dit-il « préoccupé de ne pas laisser briller au-delà des limites permises cette auréole d'indépendance qui flatte, reconnaissons-le, notre mentalité spéciale et de Genevois et d'avocats, et de ne pas laisser se créer une nouvelle légende à notre endroit » il demanda au Tribunal fédéral de bien vouloir faire connaître avec précision ses griefs.

On appelait auparavant « légendes à l'endroit de Genève » ce que l'on appelle aujourd'hui, avec moins d'élégance, des « Genferci ».

Le Président du Tribunal fédéral s'en remit finalement pour l'application de la loi à la grande sagesse et au sens aigü de la mesure et des proportions du Barreau genevois.

En 1931, l'Assemblée générale rejeta pour la troisième fois et à une forte majorité une proposition de modifier les Statuts de l'Ordre en vue d'interdire aux avocats affiliés à l'Internationale communiste de faire partie de l'Ordre.

En 1950 l'Ordre des avocats comptait 198 membres dont 6 stagiaires.

En 1980, près de 400 membres et 70 stagiaires.

En 1995, lorsqu'il a fêté ses 100 ans sous le Bâtonnat de Pascal Maurer, l'Ordre comptait 850 membres, 131 avocats stagiaires et 16 avocats étrangers.

Aujourd'hui, l'Ordre compte plus de 1'500 avocats, une section des avocats de barreaux étrangers qui comprend plus de 60 avocats représentant plus de 13 nationalités différentes et 23 barreaux et 7 commissions très actives.

L'Ordre est incontestablement l'association professionnelle de référence à Genève et nous pouvons tous être fiers d'en être membre et de célébrer cet anniversaire.

Depuis sa création, l'Ordre des avocats a manifesté un intérêt majeur pour la défense des droits de l'homme et pour la défense des droits de la défense.

L'Ordre des avocats s'est mobilisé dans le passé contre l'apartheid, sous le Bâtonnat Bonnant.

Il a soutenu les avocats polonais sous le Bâtonnat Halpérin.

Plus récemment il s'est mobilisé en faveur des avocats chinois, des avocats maliens sous l'impulsion de l'excellente Commission des Droits de l'homme.

Il s'est mobilisé aussi contre la peine de mort pour trafic de drogue et la répression de l'homosexualité en Afrique.

Chaque fois qu'un avocat est empêché d'exercer sa profession avec dignité quelque part dans le monde, que sa vie est en péril, que sa liberté est entravée, l'Ordre des avocats se manifeste.

Aujourd'hui, aux côtés du Bâtonnier Favreau et du jury du Prix Trarieux, il le fait pour venir en aide à un confrère saoudien à qui on ne peut reprocher qu'une seule chose : avoir eu du courage. Celui de s'élever contre les emprisonnements sans charges ; celui de se battre contre l'interdiction du vote des femmes.

Notre confrère Me Walid Abu al-Khair, fondateur de l'Observatoire saoudien des Droits de l'homme, a défendu de nombreuses victimes de violation des droits de l'homme. Il a été l'avocat de Raif Badawi, le célèbre blogueur saoudien condamné en juillet 2013 à 7 ans de prison et 600 coups de fouet.

Son courage et sa lutte pour les droits les plus élémentaires de tous lui ont valu d'être condamné le 6 juillet 2014 à 15 ans de prison pour désobéissance et rupture de l'allégeance au souverain et manque de respect envers les autorités.

Walid Abu al-Khair est détenu et ne peut pas être présent parmi nous aujourd'hui.

Sa femme a été empêchée de quitter l'Arabie Saoudite et n'a pas pu venir chercher le Prix remis à son mari.

C'est Me Arschack, avocat aux Etats-Unis, proche de notre confrère saoudien qui recevra le Prix et adressera quelques mots de remerciements à l'Assemblée tout à l'heure.

Me Arschack soyez le bienvenu à Genève, vous êtes investi d'une très belle mission.

Je forme le vœu que l'écho médiatique qui sera donné à cette cérémonie permettra d'alléger les souffrances de notre confrère Walid Abu al-Khair.

C'est un privilège et un honneur pour l'Ordre des avocats que le Prix international des Droits de l'homme Ludovic Trarieux qui célèbre lui, cette année, ses 30 ans d'existence, soit remis à Genève.

Monsieur le Bâtonnier Favreau, Mesdames et Messieurs les membres du jury, remettre ce prix si prestigieux dans ce Palais de justice, dans la salle Dominique Poncet, est le plus beau cadeau que vous pouviez faire à l'Ordre des avocats pour ses 120 ans.

**Discours de M. le bâtonnier Bertrand FAVREAU
Président du Jury**

« Cette réunion intervient à n'en pas douter dans un contexte tout particulier. A nous, réunis ici, ce soir, il appartient sans doute de célébrer et pas seulement de respecter le temps de l'émotion, de la commisération et de réprimer les pulsions sourdes et secrètes si largement et si légitimement exprimées, par-delà les frontières, au cours de ces jours derniers. La souffrance d'un seul, mêlé au cœur de douleurs plus cruelles, pourrait paraître perdre de son exemplarité.

Notre mission à nous est de veiller à ce que l'émotion qui légitimement bouleverse, cette compassion, qui si heureusement rassemble, n'agissent pas comme un bandeau aveuglant les regards et les consciences. Notre mission est d'aller au-delà des imprécations, des récriminations ou des remontrances.

Que l'on comprenne bien cependant que notre compassion est contenue dans chacun de nos mots, et que les réserves ou les nuances sont déjà incluses dans les phrases, même si la brièveté du discours n'en permet pas la publique expression.

Épictète, le sage, enseignait : « *ce qui trouble les hommes, ce ne sont pas les choses, ce sont les jugements qu'ils portent sur les choses* ».

A chaque instant, la mission de l'avocat exige d'être préservée dans sa permanence et dans son intégrité. Nous devons nous garder des jugements entiers et des propos guerriers. Tous, filles et fils d'Antigone, nous ne savons pas « partager la haine ». Fils et filles de Beccaria, nous ne sacrifions pas à l'obsession de la peine.

Il faut en payer le tribut, souvent celui de l'incompréhension, et savoir acquitter, au mieux celui de l'impopularité, au pire de l'indignation, plus ou moins sereinement exprimée.

Chacun, ici, connaît bien la phrase célèbre de Benjamin Franklin, qu'il faut toujours se remémorer dans les circonstances où la raison le cède à l'émotion : « *Ceux qui sont prêts à sacrifier un peu de liberté en échange d'un peu de sécurité ne méritent ni l'une ni l'autre* ». Il n'est pas indifférent de relever que pour mieux la méditer, l'auteur a tenu à la répéter deux fois, d'abord, en 1759 en Pennsylvanie, puis dans ses Mémoires, à la date du 17 février 1775. Nous devons donc ne rien sacrifier de ce que nous avons conquis de haute lutte.

C'est nous qui gardons la ligne de front. C'est à nous de préserver les acquis séculaires. Tant de droits essentiels que la raison a construits au cours des ans qui ne sauraient se dissoudre en un instant d'émotion. C'est à nous de ne pas reculer.

Partageons donc les peines. Mais au-delà, notre rôle à nous n'est pas de composer, ou de collaborer. Il est de veiller.

Puisqu'il faut avoir le cœur tendre et l'esprit dur, en des temps troublés, mieux vaut célébrer les chiffres plutôt que les mots. Justesse du mot de Flaubert : « *La vie est un éternel problème, et l'histoire aussi, et tout. Il s'ajoute sans cesse des chiffres à l'addition* ».

Alors, 120, 30, 20 ... Comment ne pas commencer par un chiffre qui connote le bonheur, l'admiration et l'hommage ? Cet hommage que nous rendons tous à l'Ordre des Avocats de Genève, aux gloires illustres et aux milles et un talents, comme l'Ulysse d'Homère. Et dont les 120 années respectables n'ont en rien altéré la jeunesse, le dynamisme.

Et, le même jour, nous ne pouvons qu'opérer – opération facile à réaliser, il est vrai – une réduction du quart qui nous permet de commémorer le 30^e anniversaire de la première remise de ce Prix, il y a très exactement trente ans et sept mois. Première occasion, ici à Genève, d'un hommage à la persévérance, ou à l'obstination mais plus encore de l'expression publique d'un profond remerciement à tous les barreaux et

tous les organismes qui apportent leur soutien et leur contribution financière sans lequel ce Prix ne serait plus.

Au-delà, si la loi trentenaire de ce prix trentenaire, nous enjoit de n'en distinguer qu'un, que l'on ne croit pas pour autant que nous voudrions l'isoler de souffrances plurielles et ignorées. Car ces souffrances nous ne les connaissons et les reconnaissons que trop. Chaque année, depuis 30 ans, nous les observons, nous les scrutons, nous les recensons, nous les dénonçons. Comment ne pas le souligner encore, depuis tant d'années, notre *Observatoire Mondial des Droits de la Défense et des violations des droits des avocats*, se penche résolument sur ceux qui n'ont pas le droit de défendre les autres, sauf à en répondre sur leur vie, sur leur intégrité physique ou sur leur liberté. Et, chaque année, il y en a davantage. À peine quelques dizaines nous étaient connues en 1984. Une centaine au début des années 2000, et aujourd'hui, en cette année 2015, qui n'est pas achevée, il y en a déjà malheureusement beaucoup plus de 250, au nombre desquels 100 sont morts, assassinés quelque part dans le monde. 28 au Mexique, 15 au Honduras, beaucoup au Pakistan et l'on frémit en pensant que la liste n'est pas close.

Cela, c'est la vérité des chiffres qui hantent notre raison. Mais cette vérité saurait-t-on l'embrasser toute entière ? Certainement pas ce soir, mais là n'est aucunement notre prétention. Cédons à l'invitation que nous proposent les chiffres et les nombres.

Il m'appartient, ce soir, de revenir à des chiffres plus funestes et plus particulièrement sur ce chiffre 15, qui ne cesse de nous interroger et de nous hanter.

15, donc. Le 15 avril 2014, c'est la date de la dernière arrestation de Walid Abu al-Khair, après plusieurs autres.

15 ans de prison, c'est la durée de la plus récente et de la plus longue peine infligée à Walid Abu al-Khair, après que pendant trop d'années, il eut été surveillé, harcelé, arrêté et interrogé.

15 ans, c'est aussi la durée de l'interdiction de voyager qu'il devra purger, après – le jour où il sera libre – à laquelle s'ajoute – puisqu'on est dans l'ordre des nombres – une amende de 200.000 riyals (environ 50.000 €).

Quinze ans d'enfermement donc, jusqu'au 15 avril 2029, puisque, sur appel du ministère public, la Cour de Riyad a annulé en ce début d'année 2015, le sursis initial et a ordonné que la totalité de la peine, devrait être exécutée, sans un jour de rémission.

Pourquoi 15 ans ? 15 ans pour 3 crimes : « désobéissance et rupture de l'allégeance au souverain », « manque de respect envers les autorités », « atteinte à la réputation du royaume en communiquant avec des organisations internationales »... Pourrait-on paraphraser davantage ?

15 ans, c'est-à-dire 5 ans de prison pour chacun des trois crimes, incriminations cumulatives et pléonastiques, qui se réduisent à une seule, la même, déclinée à l'envie, en autant de variations fugues.

Certes, il y a eu procès. Mais Walid Abu al-Khair y a comparu les jambes étaient enchaînées, tout au long de l'audience. Il y a lu une déclaration expliquant qu'il ne reconnaissait pas la compétence de la Cour pénale spécialisée à son endroit. La peine a été aggravée pour son refus de reconnaître la légitimité du tribunal de première instance, puis pour avoir refusé de présenter des excuses.

Mais, pourquoi, en vérité ?

Walid a refusé d'accepter de se soumettre au pouvoir absolu d'un seul. Il a entrepris de lutter – et lutte encore et toujours – pour la promotion et la mise en œuvre des droits qui sont d'abord les siens en tant qu'homme. Le droit naturel et universel des hommes. « *Le devoir du citoyen est un crime lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme* » disait Montesquieu. Walid Abu al-Khair n'a fait que son devoir.

En 2008, il a fondé un observatoire des droits de l'homme et malgré le refus d'enregistrement et en dépit de pressions constantes, il a refusé d'abandonner son travail en faveur des droits de l'homme.

Il a donc été successivement accusé d'avoir « appelé à la mise en place d'une monarchie constitutionnelle », ou d'avoir « organisé à son domicile une réunion (les *Divanial*) avec des réformistes, de ces rencontres de libre discussion d'où jaillit souvent la vérité, et en tous les cas, la relativité.

Il a surtout été l'avocat des militants emprisonnés sans charge, et de nombreuses victimes de violations des droits de l'homme. Au premier rang desquels celui qui porte le nom désormais fameux de sa femme, puisqu'il est son beau-frère, Raïf Badawi, - comment ne pas le citer ici - condamné d'abord, en 2013, à 7 ans de prison et 600 coups de fouet, puis en appel, à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet, à recevoir en plusieurs flagellations publiques et successives, pour avoir commis cette insulte aux autorités religieuses, ce que constitue d'évidence la création et l'administration d'un site Internet.

Pour cela, et pour cela seulement, il est condamné en vertu de la loi de janvier 2014 contre le terrorisme. Officiellement instituée pour juger des affaires dites de terrorisme, - toujours bien perçue par des oreilles occidentales - la Cour pénale spécialisée est utilisée pour poursuivre les défenseurs des droits de l'homme. Walid Abu al-Khair, activiste aux mains nues, s'était borné à brandir les principes universels des droits de l'homme.

A ceux qui voudrait persister à en douter, il convient de rappeler qu'il y a quelques jours à peine le Groupe de travail de l'ONU a établi que Walid Abu al-Khair, que Raïf Badawi, et 7 autres militants pacifiques étaient détenus de manière arbitraire en violation du droit international, dans un avis motivé qui apporte la démonstration que des lois volontairement vagues afin de pouvoir mieux violer la Déclaration universelle des droits de l'homme et notamment la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, comme le droit à un procès équitable ou la prohibition de la détention arbitraire.

Emprisonné depuis le 15 avril 2014, Walid Abu al-Khair survit au rythme des transferts de la prison de Jeddah à celle de Malaz à Riyad, puis de la prison de Malaz au centre de réadaptation Al Hair, à Riyad. On en est aujourd'hui au sixième transfert depuis qu'il est détenu.

Et, l'évocation des chiffres ne saurait se limiter à cet inventaire individuel. Car, de ce qui est un système, certes, Waleed Abu al Khair n'est pas la seule victime. Sur les drapeaux aux couleurs d'émeraude, battus par le vent des déserts, un sabre s'agite en permanence, comme s'il allait s'abattre sur toutes les têtes indociles. Chacun dans le royaume vit sous sa menace.

Dans le grand abattoir des sables, on enferme, certes, mais on tranche les têtes, on coupe les membres, on lapide, on mutile.

Ici, les chiffres et les nombres prennent une macabre résonnance. 2 200 personnes, ou sans doute plus, c'est le nombre de personnes qui ont été mises à mort de 1985 à 2015. En mai de cette année, il y en avait déjà 90... En moins de cinq mois, le total des exécutions enregistré l'année précédente, 87 en 2014, avait été déjà dépassé.

Au 12 novembre, il y en avait au moins 147, nombre officiel des exécutions de l'année 2015 en Arabie Saoudite. Mais Amnesty International en a décompté au moins 152 cette année.

A cette heure encore, Ali Mohammed Baqir al Nimr risque à tout moment d'être exécuté. Ses aveux lui ont été extorqués sous la torture. Ses crimes auraient été commis alors qu'il avait 17 ans.

Ne s'agit-il pas de battre vingt ans après, le sinistre record de 1995 ? Cette année-là, on sait qu'un minimum de 192 exécutions avaient été officiellement enregistrées.

Alors que le royaume du sabre-roi, vient de prendre ses fonctions au sein du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, sa justice maintient les cadences effrénées. Les nouvelles condamnations s'accumulent. Il y a quelques jours, c'est Ashraf Fayad, un poète palestinien réfugié, lui, qui avait représenté le royaume lors de la Biennale de Venise en 2013, qui a été condamné à mort pour "apostasie". La police religieuse lui reproche des poèmes aux idées athées écrits, il y a 10 ans.

Arrêté en janvier 2014, lors d'un premier procès, il avait démenti que son ouvrage soit "blasphématoire", mais s'était quand même excusé. Pour cela, la cour avait voulu se montrer indulgente. Elle ne l'avait condamné qu'à quatre ans de prison et 800 coups de fouet en première instance. Mais, il y a sept jours, le 20 novembre un autre tribunal a révisé la sentence. Cette fois, il été condamné à mort. Privé de carte d'identité, le poète n'a pu bénéficier de l'assistance d'un avocat pour se défendre.

Dans cet espace mortifère, à cette école de la mort, Walid Abu al-Khair a opposé son inaltérable et étrange sourire. Il a voulu nous adresser le message victorieux de la vie.

Il est si facile d'être un héros après coup ou à distance. Ici, plus que jamais en raison de son absence, Walid Abu al-Khair reste pour nous une éclatante leçon.

Robert BADINTER – qui a jadis, avec nous, fondé ce prix - remettant ce même prix à un lauréat chinois, en 1998, disait : « *En présence de forces brutales et implacables, ce militant devient un héros, au mépris de sa vie. Lui seul appelle notre reconnaissance* ».

Il est temps pour nous de lui dire cette reconnaissance, de lui dire merci pour l'exemple qu'il nous donne, depuis les geôles cruelles de Ryadh ou de Djeddah... Il est celui qui résiste, qui souffre au nom d'un droit supérieur qu'il estime devoir respecter au nom de sa conscience. Et, pour cela il est aujourd'hui condamné au silence, ce silence dont Pascal a dit, il y a longtemps déjà, qu'il est, à lui seul : « *la plus grande des persécutions* ».

Certains vers des *Feuillets d'Hypnos* nous le rappellent : « *Résistance n'est qu'espérance* ». Le poète ne doit pas mourir. Comme l'avocat, il doit résister et ne pas mourir sans avoir résisté.

Parce qu'il a montré la voie de cette résistance, en invoquant à la face du pouvoir d'un seul, les principes de base des droits de l'homme, et pour tant d'autres raisons que le temps nous oblige à celer, nous sommes heureux que le Jury ait choisi cette année Walid Abu al-Khair pour lui remettre ce 20^{ème} prix, décerné à 22 lauréats, en ces trente années d'existence.

C'est tout ce que modestement nous pouvons lui adresser à notre tour : un message d'espérance. Cette espérance qui s'accompagne ainsi du plus élémentaire et du premier des chiffres, puisqu'elle est une.

Non, ce n'est pas l'espérance de René Char, mais une autre, cette espérance, qui est la « *sœur jumelle de la liberté* ».

C'est l'espérance retrouvée du vieux lutteur égaré de Rabindranath Tagore, dans l'Offrande lyrique, lui qui avait longuement erré en vain dans les déserts hostiles, où sa voix n'avait pas été entendue, lui, qui lorsqu'il crut que son chemin touchait à sa fin et qu'il était condamné à une silencieuse obscurité, réalisa soudain que « *quand les vieilles paroles expirent sur la langue, de nouvelles mélodies jaillissent du cœur ; et là où les vieilles pistes sont perdues, une nouvelle contrée se découvre avec ses merveilles* ».

C'est ce « *jaillissement du cœur* », annonciateur d'une « *contrée nouvelle* », que nous sentons sourdre de nous, au moment de remettre ce 20^{ème} prix, à son 22^o lauréat en trente ans, Walid Abu al-Khair. »

L'Hommage des barreaux européens



DISCOURS DU BATONNIER YVES OSCHINSKY PRESIDENT DE L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE BRUXELLES

« J'ai quitté Bruxelles ce matin, après que nous ayons vécu ces derniers jours dans une atmosphère de plomb.

Nous émergeons d'une semaine marquée par le terrorisme, ceci après l'émotion intense provoquée par les attentats ignobles et lâches perpétrés à Paris.

Avons-nous à Bruxelles échappé à l'attentat pour lequel la menace était considérée comme sérieuse et imminente ?

Sont-ce les multiples opérations policières des derniers jours qui nous en ont protégés ?

Nous verrons peut-être plus clair dans quelques jours lorsque l'analyse sera faite.

L'ironie et le cynisme de l'actualité font que nous honorons aujourd'hui notre confrère Walid Abu al-Khair, condamné par une Cour pénale spécialisée en matière de terrorisme.

Mon cher confrère Dan Arshak, vous qui représentez Walid Abu al-Khair, je voudrais, à travers vous, m'adresser directement à Walid.

Votre qualité de fondateur et de président de l'Observatoire saoudien des droits humains vous place dans une situation privilégiée pour analyser les violations à tous égards, dans votre pays, des droits de l'homme.

Au-delà de votre compétence d'analyste, c'est dans votre propre chair que vous avez subi ces atteintes aux droits fondamentaux, en particulier en étant jugé illégalement par cette juridiction instituée pour juger des terroristes mais utilisée réellement pour poursuivre les défenseurs des droits de l'homme.

Que fait en effet l'Arabie saoudite en matière de poursuite du terrorisme sinon, au contraire, participer à son financement ?

Cher Walid Abu al-Khair, vous êtes porteur de l'indignation universelle à l'égard des violations des droits de l'homme.

Vous prenez tous les risques pour la défense des droits fondamentaux, d'abord pour les autres, ensuite, par la force des choses, pour vous-même.

Vous êtes sur tous les fronts et, pour n'en citer que quelques-uns, la démocratie et la bonne gouvernance, le procès équitable, la légitimité des cours et tribunaux, la liberté de réunion, les droits des détenus, les droits des femmes, la liberté d'expression.

Nous avons été à vos côtés et à ceux de votre client Raif Badawi, pour lequel nous nous sommes mobilisés en Belgique, comme ailleurs.

La journée européenne de l'avocat sera organisée le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme, et elle portera sur la liberté d'expression.

Cher Walid Abu al-Khair, vous faites honneur à notre profession, nous vous admirons et la distinction que vous recevez aujourd'hui n'est qu'une étape dans le combat que nous menons pour vous soutenir et pour exiger et obtenir votre libération. »

DISCOURS DE ME FRANCOIS MOYSE, AU NOM DU BARREAU DE LUXEMBOURG

Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les bâtonniers,
Chers confrères,

J'ai l'honneur de prendre la parole en délégation du bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats de Luxembourg, Me Rosario Grasso.

Comme dans beaucoup de capitales européennes, c'est en robe que, nous les avocats, avons participé à la cérémonie d'hommage rendue aux victimes des terribles attentats commis à Paris et à St-Denis le 13 novembre dernier.

Devant l'ambassade de France à Luxembourg-ville, en présence du Grand-duc Henri et de la grande-duchesse, ainsi que du premier ministre, nous nous sommes rassemblés pour dire non à la violence aveugle et protester contre les atteintes intolérables aux droits les plus chers qui doivent gouverner nos sociétés : la vie bien sûr, mais aussi la liberté.

Comment en effet, alors que les plaies sont encore ouvertes et purulentes, ne pas faire référence à ces actes de barbarie en cette occasion ? Leurs auteurs – qualifiés par un journaliste d'adeptes d'Ibn Taymiyya, du nom du père de tous les fondamentalistes sunnites - ont-ils même lu un seul versant du livre sacré au nom duquel ils commettent les massacres les plus abjects ?

Oui en ces moments de deuil, en ces instants d'affront contre la jeunesse, contre la liberté de circulation et contre le vivre-ensemble, nous prions pour Paris ('Pray for

Paris”), prière authentique, tout comme nous étions Charlie lorsqu'en janvier de cette année, ce même genre de fanatiques s'en prenaient à des journalistes et à des clients d'une épicerie casher de la manière la plus sanglante qui soit.

Sans oublier non plus ni Bamako, ni Tunis, villes qui elles aussi ont connu la douleur de voir le sang couler ces derniers jours.

La remise du prix d'aujourd'hui se fait dans ce contexte, comme une piqûre de rappel si nécessaire, si évidente et pourtant si fondamentale de la fragilité de nos institutions, mais toujours et encore dans le cadre indispensable de l'État de droit.

Dans ce contexte, le barreau de Luxembourg ne saurait avoir une analyse autre que celle qui ressort d'un communiqué récent du Syndicat des Avocats de France : l'État de droit, est un équilibre fragile entre respect des droits fondamentaux et sauvegarde de l'ordre public, équilibre protégé et contrôlé par des garanties juridictionnelles. Aussi, tous les services de sécurité doivent pouvoir assurer leurs missions de lutte contre le terrorisme, mais ce dans le respect des libertés fondamentales.

Oui, la liberté n'a pas de prix, Elle est sous attaque de tous côtés. Par la remise du prix au lauréat de cette année, Monsieur Walid Abu Al-Khair, nous réaffirmons solennellement que la liberté comporte celle de pouvoir s'exprimer librement, que tout régime est tenu du respect de cette liberté, sans laquelle point de société ne saurait envisager un avenir serein.

Alors, avec le célèbre poète français Paul Éluard, écrivons le mot liberté sur tous les supports, que ce soit :

*Sur les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre*

Ou encore

*Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort*

Alors toujours, avec le poète, je dis :

*Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
LIBERTE*

L'auteur de ce poème magnifique paru en 1942, et que je ne saurais citer en entier, mes chers Confrères, reconnu comme étant l'un des grands poètes de la Résistance, est né en 1895...à St-Denis, en région parisienne!

Au nom du barreau de Luxembourg, je souhaite que Monsieur Walid Abu Al-Khair retrouve la liberté, qu'il jouisse à nouveau rapidement des libertés.

DISCOURS DE ME CHRISTOPHE PETTITI

AU NOM DU BARREAU DE PARIS

L'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris que je représente aujourd'hui, se félicite de la remise à Genève, du XXème prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux 2015 à notre confrère Walid Abu al-Khair.

Remettre le Prix Ludovic Trarieux à Genève, à l'occasion du 120ème anniversaire de l'Ordre des avocats de Genève, est certainement un symbole important. Genève accueille des organes importants des Nations Unies pour les droits de l'homme, et notamment le Conseil des droits de l'homme et les comités spécialisés, mais également le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats. Le 120ème anniversaire de l'Ordre des avocats est l'occasion de célébrer l'indépendance d'un grand barreau. Le Conseil des droits de l'homme rappelle que l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial, l'existence d'un barreau indépendant, sont des préalables indispensables à la protection des droits de l'homme et à la garantie de l'absence de discrimination dans l'administration de la justice. Nous pouvons également citer les anciens principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990 :

"16. Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie."

"17. Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités. "

A l'heure où le terrorisme frappe nos sociétés démocratiques, les Etats rencontrent, comme le reconnaît la Cour européenne des droits de l'homme, des difficultés considérables pour protéger leur population de la violence terroriste, et il convient de rappeler l'ampleur du danger que représente aujourd'hui le terrorisme pour la collectivité et la démocratie. Toutefois, cette lutte justifiée contre le terrorisme ne saurait conduire et autoriser les Etats à restreindre sans justification proportionnelle, et sans le respect des principes fondamentaux tels que le droit à la vie ou l'interdiction des tortures, et l'exercice des droits de la défense. La condamnation de notre confrère Walid Abu al-Khair à 15 ans de prison par la Cour pénale spécialisée en matière de terrorisme est la démonstration que les avocats, leurs barreaux, les organes de surveillance des Nations Unies doivent veiller, dénoncer et combattre les atteintes portées à l'exercice de la défense sans laquelle la justice ne peut porter ce nom. Sans une justice indépendante, il n'existe pas de société démocratique.

30 - 1985-2015

Le Barreau de Paris et l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris félicitent Monsieur Walid Abu al-Khair pour son courage exemplaire et l'exemple donné aux jeunes générations d'avocats, à la génération "Bataclan".

Permettez-moi de conclure avec une note d'espoir dont nous avons tous besoin, en rappelant les célèbres mots de notre premier lauréat Nelson Mandela dans son discours à Pretoria le 10 mai 1994, *"Une nation arc-en-ciel, en paix avec elle-même et avec le monde"* : *"Nous avons réussi à implanter l'espoir dans le cœur de millions de personnes de notre peuple. Nous nous engageons à bâtir une société dans laquelle tous les Africains du Sud, qu'ils soient blancs ou noirs, pourront se tenir debout et marcher sans crainte, sûrs de leurs droits inaliénables à la dignité humaine - une nation arc en ciel, en paix avec elle-même et avec le monde."* Bâtissons cette société pour les blogueurs et leurs avocats d'Arabie Saoudite et espérons que le futur Ambassadeur de l'Arabie Saoudite qui présidera le 1er janvier 2016 le Conseil des droits de l'homme, soit à notre écoute et rétablisse notre confrère Walid Abu al-Khair dans ses droits d'avocat et dans sa liberté.



Genève – 27 novembre 2015, Cérémonie de remise du XXème Prix Ludovic-Trarieux.

Le bâtonnier Bertrand FAVREAU, Me Dan Arschack, avocat aux barreaux de New York et de Londres et le bâtonnier Jean-Marc CARNICÉ. (Photo Jean-René Tancrede).

**Remerciement de Me Dan ARSCHACK
prononcé en représentation de
Walid Abu Al-Khair**

"I am in Geneva accepting, on behalf of my client, the most prestigious human rights award in Europe, the Ludovic-Trarieux Human Rights Award, which was first bestowed on Nelson Mandela.

I am honored to have been asked by Waleed Abu Al-Khair to be his attorney and to accept this award on his behalf.

We are here today to give Waleed an award that recognizes "those who defend the supremacy of law."

Sometimes mounting this defense means protesting and even defying laws which are fundamentally unjust. As Nelson Mandela, the first recipient of this award, said, "When a man is denied the right to live the life he believes in, he has no choice but to become an outlaw." If Waleed has become an outlaw he just as certainly has remained a patriot. He continues to express a deep love for his country and its promise, despite being separated from his wife and daughter and imprisoned by a tyrannical regime that wields its limitless power as a sword against the best and brightest of its citizens.

Although the Kingdom of Saudi Arabia has repeatedly pledged to comply with various human rights conventions, it nonetheless repeatedly has trampled the basic human rights of Waleed and others who are now languishing in Saudi prisons with crippling sentences of 15, 20 and 30 years. Our moral imperative is to stand and bear witness against this egregious violation of Waleed's rights -- and the rights of all Saudi Arabians. This award is a symbol of our witness.

When Waleed was imprisoned, his wife, Samar Badawi, a brave human rights activist in her own right, published an open letter to her country. She said:

In Saudi Arabia, those who chose to rule in the name of Islam and Shari'a law have treated the law as mere ink on paper. Those who claim to use religion to protect me are the very people who took away my safety and security, for within the kingdom, those meant to be serving justice have decided that oppression should be a cause for celebration. To my fellow Saudi Arabians I say that my husband has been imprisoned so that you could live free. He stood up to the tyrants to claim your rights; he faced up to his oppressors telling them he would not tolerate their repression. Remember that history does not forget, it will exalt those who have fought for freedom and cast aside the memory of those who succumbed to a life of humiliation and servitude.

And, in a 2014 interview, Waleed told reporters, "I might get worried only about my wife and my family but in all that has happened and will happen to me, I am able to enjoy my life because I feel I am practicing that which makes me happy, which is my freedom."

What freedom was Waleed talking about? What does it mean to practice freedom?

Perhaps it means that even in the face of oppression, there can still be joy in resistance. The power to resist springs from hope and faith in the ultimate

victory of justice. It is a wonderful reflection of the indomitable human spirit's desire for freedom that Waleed -- and the many human rights activists imprisoned with him -- continue to find grace and happiness in the practice of freedom and the promise of justice.

"We must demand that our media outlets continue to broadcast the heinous behavior of oppressive governments. And be assured that those governments care about their reputation on the world stage."

So we gather here to honor Waleed while he continues to practice his freedom from behind the bars of a barbaric Saudi regime that hacks off the limbs of its citizens, flogs them in public squares, and condones the stoning of women. He never wavers in his commitment to speaking truth to power.

Men and women, like Waleed, who live their lives committed to assuring that laws of justice apply to all people know that justice will not fail. Though they may be brutalized by rich men who rule from thrones of power with armies at their disposal they know that these tyrants will not endure because as Martin Luther King, sagely observed, "The arc of the moral universe is long, but it bends towards justice."

Waleed Defends Human Rights

The Saudi government arrested Waleed as he stood in court and convicted him for being a fearless advocate for his clients, many of whom were accused of the same behavior that ultimately resulted in his imprisonment. He stood beside his clients as a true defender of their human rights and demanded that the Saudi Courts recognize the truth and apply the law fairly.

When his clients met to discuss the human rights of Saudi citizens and the Monarchy charged them with illegal assembly, Waleed defended them. And when Saudi Courts failed to act as independent institutions and instead caved to the Monarchy's demands for retribution, Waleed stood tall and fearlessly spoke the truth both publically and in the courts.

He is proud to have founded an NGO with a website known as the Monitor of Human Rights in Saudi Arabia. He holds his head high and is unrepentant for having advocated for the rights of his wife, Samar Badawi, a brave woman who dared to drive a car unchaperoned, dared to challenge a legal system that placed her under the guardianship of an abusive father, and dared to take legal action to advance women's rights.

Waleed has earned his place in prison by defending the courageous positions of human rights activists throughout Saudi Arabia including his wife's brother, the blogger Raif Badawi, who, in January of this year, was sentenced to 1,000 lashes and ten years in prison... a brutal sentence which justifiably continues to draw scathing criticism from around the world.

The Monarchy in Saudi Arabia is threatened by peaceful citizens who represent their clients in court, and who drink tea in cafés where they converse about building a better, progressive Saudi Arabia. When the Monarchy declared these cafe conversations illegal, Waleed was undeterred and, at great personal risk, he continued to speak publically and advocate for the creation of a Saudi Arabia where citizens can openly participate in politics, and can openly express their thoughts and practice freedom.

When the Monarchy closed the cafés, Waleed organized salons in his living room to discuss the ideas of democracy and human dignity. Tellingly, he called these salons "Smood", the Arabic word for "steadfastness."

And indeed, Waleed is steadfast. He, like most of the world's Muslims, is observant and peace loving and, as the Qur'an instructs, he is "steadfast" in his dedication to God, to human rights and to free and peaceful discourse. In the Qur'an, it is written, "You who believe, be steadfast in your devotion to God and bear witness impartially: do not let hatred of others lead you away from justice, but adhere to justice, for that is closer to awareness of God. Be mindful of God: God is well aware of all that you do" (5:8). And, God is surely aware of all Waleed has done and, just as surely, is aware of what is being done to Waleed.

The power of the King and his family is not derived from divine right but rather from wealth derived from oil pumped from the ground. They are powerful but small minded men frightened of the call for equality, frightened of the call for human rights, frightened of those who question their complete authority.

These frightened men seek to control peaceful inquiry and dissent within Saudi Arabia and then try to cloak their indefensible behavior as a directive from God; but we know that they are driven not by their piety but rather by their fear of losing absolute authority. Their pursuit of power and wealth is at the expense of peace-loving forward-thinking citizens and is a perversion of the teachings of all the world's religions.

These rich and powerful men are simply serving their own interests when they claim they alone are entitled to determine the will of God. All people, not just the powerful, struggle to understand the will of God and all people are entitled to express those efforts openly in both public and private discourse.

Waleed and the people he invited into his home gathered only to talk about religion, the word of God and politics. They exercised their right to examine these most essential questions. No ruler but a frightened, cruel, paranoid, and vindictive one tramples on the right of its own citizens to peaceful public and private discourse. The governments of the world, including most especially my own, the United States, purport to value human rights, but they are complicit in facilitating the tyrannical behavior of the Saudi government when, as the price of doing business, they silently stand by and fail to actively demand an end to these clear human rights abuses.

President Obama stood next to President Hollande in the White House this week following the tragedy in Paris and called on the nations of the world to abide by what he called their "highest ideals" in protecting human rights during these difficult times. But those same nations must know that the blood falling from the lashing of Raif Badawi is on the hands of each and every government which, by tolerating these barbarous acts, permits them to continue.

The Monarchy Protects Only Itself

Make no mistake: Waleed's continued imprisonment is no more than simple unadorned political persecution designed to further consolidate the position of a single powerful family's already entrenched stranglehold on Saudi Arabia.

Remember that Waleed was tried twice for the same crime, first in a normal criminal court and again in a so-called "anti-terrorism tribunal". After the first trial, he was sentenced to three months' imprisonment. Unsatisfied with this result, the Monarchy forced him to trial again and the predetermined verdict, under new laws that did not even exist when he engaged in the behavior on which his arrest was based, resulted in a sentence of fifteen years, which was without reason or justice.

It is clear whose interests are served by this kind of persecution. The kingdom of Saudi Arabia is no safer and Islam is no stronger with Waleed behind bars. Nor is Saudi Arabia more secure since his wife was forced to sign an agreement precluding her from speaking about human rights in Saudi Arabia and banned from travelling. Nor is the future of the country brighter when Saudi children, like Waleed and Samar's young daughter, Jaud, cannot look forward to a future free from oppression.

Change Will Come

Like many heroes of civil rights movements around the world, Waleed and his family have borne the anger of a barbaric government.

But, it is not violent Jihadists who pose the greatest threat to Saudi Arabia. And it is certainly not those, like Waleed who dream of a free and peaceful Saudi Arabia. Rather, the greatest threat to Saudi Arabia is the Monarchy's own ongoing assault on basic human rights.

History shows that despotic dictatorships like Saudi Arabia cannot sustain themselves in a world that is connected and vigilant. Eventually, the dictators will be forced to concede what most of the civilized world has accepted for generations: that open discourse, the peaceful expression of free thought, and the right to peacefully assemble are the necessary pillars of a legitimate and civilized government.

The efforts of tyrannical political systems to maintain control by imposing their own ill-conceived definitions of moral and religious righteousness always result in failure. Nelson Mandela triumphed against such an unjust system. Vaclav Havel and the other signatories of Charter 77 faced persecution for their embrace of human rights; history vindicated them as it will vindicate Waleed. Their struggles left an indelible impression on their homelands; and in time, they came to be known as the creators of societies which hold paramount the protection of human rights.

Those despots who oppressed them and sought to maintain their tyrannical status quo are cast aside by history and remembered only as the monsters that we know them to be. Waleed and his fellow Saudi supporters will one day be seen as the new face of Saudi Arabia -- but for that to occur, it falls on us, the international community, to support him as well. This prize is a real step in that direction.

What Is to Be Done? What can we do in the face of such clear injustice? For one thing, we must not allow our own governments -- indeed, the majority of the international community -- to continue to turn a blind eye to the Saudi government's flagrant violations of human rights. Unbelievably, Saudi Arabia recently gained a place on the United Nations Human Rights Council, in a voting pact with the UK. No country that prides itself on its commitment to

fostering values of freedom, democracy, and self-determination has any business allowing despots to masquerade as guardians of human rights.

Indeed, just this past week, the United Nations Working Group on Arbitrary Detention issued a damning report denouncing Saudi Arabia for the illegal detention of Waleed and eight other human rights activists including Waleed's client Raif Badawi. The report correctly characterized their detention as "a reprisal for their work of protecting and defending human rights" and called on Saudi Arabia to take "steps to immediately release the detainees and provide reparations" for their illegal detention.

We should follow the example set by countries that not only denounce but actually take concrete steps to oppose Saudi Arabia's disregard for human rights. Sweden has led the way in standing up to the bullies in Saudi Arabia. Foreign Minister Margot Wallström brought attention to the cruelty and inhumanity of Raif Badawi's flogging, saying, "If we don't defend democracy and human rights, what are we?" Her government then moved beyond mere words of disapproval and ended Sweden's decades-long, multimillion-dollar arms agreement with Saudi Arabia. That is a model of diplomacy.

The Swedes should be proud of their government. They stand by their moral convictions, even in the face of economic hardship. We must follow our guiding principles and demand that our governments follow Sweden's lead by shunning appeasement and opportunism and embracing integrity. When you leave here today, reach out to your governments and demand that they condemn Saudi Arabia's behavior.

We each must watch and respond to Saudi Arabia's attack on peaceful dissent. Moreover, we must shine a light on the behavior of all oppressive tyrannical governments like Saudi Arabia. The technology of the cellphone camera and YouTube are central to preserving, for all to see, the evil wrought by bullies and human rights violators. Never again can these oppressors deny or hide their inhumane behavior.

Beatrice Mtetwa, 2009 winner of this prize, who was beaten by police in Zimbabwe for her steadfast defense of journalists, has taught us that the very act of bearing witness is essential if we are to end the impunity of tyrants.

We must demand that our media outlets continue to broadcast the heinous behavior of oppressive governments. And be assured that those governments care about their reputation on the world stage. When we stop seeing the images of oppression, we stop responding and if that happens, those tyrants will have no reason to change their behavior.

While the media is saturated with horrible images of Jihadi violence, the corrosive effect of the denial of basic of human rights by established governments, like Saudi Arabia, is in many ways far more dangerous. Our media must focus on this less dramatic but more destructive government-sponsored terrorism.

Waleed Demonstrates the Moral Imperative

Waleed looks the despots in the eye and refuses to cease fighting. He follows in the footsteps of Winston Churchill who refused to yield to the Nazis and instructed:

30 - 1985-2015

Never give in. Never give in. Never, never, never, never -- in nothing, great or small, large or petty -- never give in, except to convictions of honour and good sense. Never yield to force. Never yield to the apparently overwhelming might of the enemy.

The freedoms that many of us take for granted -- freedom of assembly, of speech, and of religion -- do not exist in Saudi Arabia. In an atmosphere of repression and intolerance, Waleed stood in court and advocated for his clients, he opened his home to the free exchange of ideas, and he wrote about the need for peaceful free expression in his country. He was met with harsh punishment. In his prison cell -- the most unforgiving and unfree of environments -- he has continued to practice freedom. He continues to dissent, and to hope, and to struggle.

As Mandela reminds us, "to be free is not merely to cast off one's chains, but to live in a way that respects and enhances the freedom of others." We have gathered to honor Waleed's practice of freedom; the best way to demonstrate our honor is to pledge an active commitment to expanding human rights and dignity across the world. We must deny the legitimacy of any government that seeks to deny the human rights of its citizens.

Waleed can see the day when his countrymen will finally live in a free and open Saudi Arabia. Through the bars of his prison cell he can see that glorious day because he knows that justice will always prevail.

On Waleed's behalf, I thank you."



(Photo Jean-René Tancrède).

30 - 1985-2015

30 - 1985-2015



*Chaque année l'hommage
à un avocat du monde.*

- 1985: Nelson MANDELA (South Africa)
1992: Augusto ZÚÑIGA PAZ (Peru) †
1994: Jadranka CIGELJ (Bosnia-Herzegovina)
1996 Nejb HOSNI (Tunisia) and Dalila MEZIANE (Algeria).
1998 ZHOU Guoqiang (China)
2000 Esber YAGMURDERELI (Turkey)
2002 Mehrangiz KAR (Iran)
2003 Digna OCHOA and Bárbara ZAMORA (Mexico)
2004: Akhtam NAISSE (Syria)
2005: Henri BURIN DES ROZIERES (Brazil)
2006: Parvez IMROZ (India)
2007 : René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
2008 : U AYE MYINT (Burma)
2009 : Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
2010 : Karinna MOSKALENKO (Russia)
2011 : Fethi TERBIL (Libya)
2012 : Muharrem ERBEY (Turkey)
2013 : Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
2014 : Mahienour el-MASSRY (Egypte)
2015 : Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)



Barreau

de Luxembourg IDHBP



RAK

Rechtsanwaltskammer
Berlin



ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados